



CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FÉVRIER 2019 – 20H COMPTE-RENDU



L'an deux mil dix-neuf, le quatre février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Limouzinière, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAUNAY, Maire.

Date de convocation : 28 janvier 2019.

Présents : F. LAUNAY, N. FAUCOND, E. RAVAUD, O. RECOQUILLÉ, C. CORMIER, D. COUTAUD, J.GRONDIN, V. JOUAN, E. BOUTIN, J. ORIEUX, C. DENIS, C. DI DOMENICO, N. LIVA, M. BRUNEAU, J-L.GOBIN, S.DELAUNAY.

Excusés : Frédéric GUÉDON pouvoir à Evelyne RAVAUD, Dominique RAMBAUD pouvoir à Catherine DI DOMENICO, Emmanuel CARDIN pouvoir à Samuel DELAUNAY.

Secrétaire de séance : Nathalie FAUCOND.

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte-rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2018 : approuvé à l'unanimité.

Administration

1. Convention de forfait communal entre l'OGEC et la commune.
2. Demandes de subventions au titre de la DETR et du DSIL 2019.
3. Demande de subvention au titre du LEADER pour l'aménagement du cœur de bourg.
4. Actualisation du tableau des effectifs.

Finances

5. Comptes de gestion 2018.
6. Comptes administratifs 2018.
7. Affectation des résultats 2018 : budget principal et budgets annexes.
8. Subventions 2019 aux associations.
9. PAVC 2019
10. Informations diverses.

Administration

1. Convention de forfait communal entre l'OGEC et la commune.

Monsieur le Maire, expose que la Trésorerie a relevé l'absence de convention initiale entre l'OGEC et la municipalité permettant le versement du forfait communal.

Un contrat d'association a été signé entre l'état et l'OGEC le 05 juillet 2006 ; depuis cette date des avenants sont signés chaque année entre la commune et l'OGEC pour acter le versement du forfait communal. Ces avenants « à la convention initiale » font référence à la «convention du 05 juillet 2006», comme nous ne trouvons pas de convention mais uniquement le contrat d'association, nous supposons qu'un amalgame a été fait à l'époque avec le contrat d'association.

Après échange avec l'OGEC, il est proposé aux membres du conseil municipal de mettre en place une convention ayant pour objet de définir les conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles de l'école privée «Saint Joseph» pour la commune de La Limouzinière, ce financement constituant le forfait communal.

La convention acte notamment le mode de calcul de la participation communale, les effectifs pris en compte, les documents à fournir à l'OGEC...

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver ladite convention de forfait communal entre l'OGEC de l'école Saint Joseph ;
- D'autoriser le versement de premiers acomptes chaque début d'année sur la base du forfait élève de l'année N-1 et ce, dans l'attente de l'établissement du forfait élève de l'année N ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention du 04 février 2019 jusqu'au 1er mars 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention de forfait communal entre l'OGEC de l'école Saint Joseph et la commune de La Limouzinière.

2. Demandes de subventions au titre de la DETR et du DSIL 2019.

Monsieur le Maire expose que l'Etat lance comme chaque année ses appels à projets dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Monsieur le Maire propose de présenter deux dossiers de subvention.

Pour la DETR, il est proposé de déposer un dossier pour **le réaménagement et la mise en accessibilité de la mairie** conformément aux engagements pris par le Conseil Municipal dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé. Le cabinet MCM ARCHITECTES a été retenu pour réaliser cette étude, et propose une première esquisse d'aménagement (voir PJ).

Les travaux proposés se traduisent par l'installation d'un appareil élévateur pour accéder à la salle du conseil municipal, l'ajout d'un escalier de secours pour répondre aux normes de sécurité, la mise à niveau de l'étage, et la refonte des espaces et bureaux.

Le montant des travaux estimés s'élève à 335 305.50€ TTC, honoraires et diagnostics compris.

Monsieur GOBIN demande s'il ne serait pas envisageable de tout raser pour tout reconstruire. Monsieur GRONDIN répond que d'une part le coût sera beaucoup plus élevé, et d'autre part cela ne s'inscrirait pas dans la continuité des travaux réalisés.

Monsieur BOUTIN expose que la commission bâtiment avait envisagé de délocaliser la salle du conseil municipal à la salle Henri IV ce qui permettrait de réduire les coûts des travaux. Monsieur GRONDIN répond que la réflexion n'est pas à exclure, cependant cette réflexion était motivée par le fait qu'il pouvait y avoir besoin de bureaux supplémentaires au niveau des services ce qui n'est pas le cas.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention de 35%.

Pour le DSIL, il est proposé de déposer un dossier pour **les travaux de voirie du cœur de bourg, tranche optionnelle**. La tranche ferme est actuellement en cours de finalisation. La tranche optionnelle consiste à réaliser des travaux de voirie pour sécuriser l'entrée de bourg de la rue du stade, créer une seconde zone de stationnement près des équipements sportifs et commerces locaux, et créant des liaisons douces entre les différents équipements publics.

Le marché est confié à l'entreprise CHARIER TP SUD sous la maîtrise d'ouvrage du cabinet CDC CONSEILS, le coût de cette tranche optionnelle s'élève à 187 292.20€ HT soit 224 750.64€ TTC.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention de 35%

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- D'adopter les deux opérations présentées ci-dessus afin de déposer des dossiers de subvention au titre de la DETR et du DSIL ;
- D'approuver les plans de financement prévisionnels tels que présentés ;
- De solliciter les subventions au titre de la DETR et du DSIL pour les deux opérations présentées ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer et signer les dossiers correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les deux demandes de subventions ainsi que les deux plans de financements présentés ci-dessus.

3. Demande de subvention au titre du LEADER pour l'aménagement du cœur de bourg.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'opération de travaux de voirie du cœur de bourg, une demande de subvention a été adressée au LEADER pour les frais relatifs à l'étude et la maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

Dépense	Montant HT
Honoraires CDC CONSEILS	25 530€
Recettes	Montants HT
Subvention LEADER	11 808€
Auto financement	13 722€
Total	25 530€

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver le plan de financement présenté ci-dessus ;
- D'approuver la demande de subvention de 11 808€ au LEADER ;
- S'engager à prendre en charge la différence par l'autofinancement en cas de subvention inférieure au prévisionnel ;
- De l'autoriser à signer les documents correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention au LEADER pour les frais relatifs à l'étude et maîtrise d'œuvre des travaux du cœur de bourg.

4. Actualisation du tableau des effectifs.

Monsieur le Maire rappelle que le retour à la semaine scolaire de 4 jours a nécessité de revoir les temps de travail des agents et par conséquent, d'actualiser le tableau des effectifs pour une mise en œuvre au 1^{er} septembre 2018.

Certains temps de travail doivent être aujourd'hui revus, certains agents ayant des missions qu'ils ne souhaitent pas assurer et d'autres ayant besoin de temps supplémentaires notamment pour l'entretien de la salle de sports.

Pour les quatre agents concernés, la modification des temps de travail se présente comme suit :

Postes	sept-18	janv-19	% évolution
Agent restauration et d'entretien	30,81	30,24	-2%
ATSEM	20,21	19,19	-5%
Agent d'entretien et encadrement temps du midi	21,71	23,8	10%
Agent d'entretien et encadrement temps du midi	15,57	16,68	7%

Monsieur le Maire propose d'actualiser le tableau des effectifs comme suit :

Grade	Nombre de poste		Nombre d'heures hedbo	Modification au 1er janvier 2019	Catégorie
	TC	TNC (ETP)			
Attaché territorial	1				A
Rédacteur principal de 1ère classe	1				B
Agent de maîtrise	1				C
Adjoint technique principal 2ème classe	3				C
Adjoint technique	2				C
Adjoint technique		1	29,49		C
Adjoint technique		1	30,81	30,24	C
Adjoint technique		1	31,13		C
Adjoint technique		1	20,20		C

Adjoint technique		1	29,03		C
Adjoint technique		1	20,21	19,19	C
Adjoint technique		1	25,90		C
Adjoint technique		1	23,22		C
Adjoint technique		1	15,15	16,68	C
Adjoint technique		1	21,71	23,8	C
Adjoint technique		1	13,01		C
Adjoint technique		1	5,68		C
Adjoint technique		1	5,68		C
Adjoint d'animation		1	33,00		C
Adjoint d'animation		1	32,83		C
Adjoint d'animation		1	4,70		C
Adjoint d'animation		1	15,56		C
Adjoint administratif principal 2ème classe		1	28		C
Adjoint administratif territorial	1				C
Adjoint administratif territorial		1	28		C
Adjoint territorial du patrimoine		1	16,233		C

Au total, 29 postes sont inscrits au tableau des effectifs, mais on comptabilise 21.33 en équivalent temps plein.

Après présentation, il propose aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver l'actualisation du tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- De l'autoriser à signer les arrêtés individuels correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise à jour du tableau des effectifs à partir du 1^{er} janvier 2019.

Finances

5. Comptes de gestion 2018.

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LAUNAY, Maire, le Conseil Municipal examine les comptes de gestion des budgets communaux 2018 dressés par Monsieur Franck LAFARGUE, Trésorier Principal. Ces derniers sont en concordance avec les comptes administratifs et ne révèlent pas d'anomalies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2018 pour le budget principal et les budgets annexes.

6. Comptes administratifs 2018.

Madame Evelyne RAVAUD, adjointe aux finances, présente les comptes administratifs 2018 de la Commune établis par Monsieur le Maire et qui font apparaître les résultats suivants :

a) Budget principal.

Fonctionnement :

Dépenses :	1 569 362,73 €
Recettes :	<u>2.025.239.58 €</u>
	+ 455.876.85 €

Investissement :

Dépenses :	1 855 761,07 €
Recettes :	<u>1 296 733,32 €</u>
	- 559.027.75 €

Résultats antérieurs reportés

Fonctionnement	:	+ 13 756.90 €
Investissement :		+ 121 016.01 €

Restes à réaliser 2018

Dépenses d'investissement :	+ 428 435.95€
Recettes d'investissement :	+ 518 295.91€
Résultat :	+ 89 859.96€

Résultats de clôture au 31/12/2018

Fonctionnement : + 469 633.75 €

Investissement : - 348 151.78 €

+ 121 481.97 €

A ce résultat, il faut également ajouter deux recettes d'investissement prévues sur 2019 pour **131 760€** correspondant au contrat territorial régional (67 950€) et le fonds de concours intercommunal (63 810€).

Section de fonctionnement

Dépenses :

- Budgété : 1 918 324€
- Réalisé : 1.569.362.73 €

La clôture du budget 2018 présente un résultat de fonctionnement excédentaire, on peut constater que les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées et contrôlées.

Dépenses de fonctionnement	Réalisé 2016	Réalisé 2017	BP 2018	Réalisé 2018	Ecart BP/réalisé 2018
Charges à caractère général	402 169,28 €	451 071,48 €	548 715,00 €	411 877,04 €	-24,94%
Charges de personnel	713 605,59 €	827 462,67 €	816 836,00 €	799 963,04 €	-2,07%
Autres charges de gestion courante	260 024,31 €	235 633,12 €	301 317,00 €	260 366,44 €	-13,59%
Charges financières	60 500,00 €	49 064,00 €	52 317,00 €	51 093,88 €	-2,34%
Charges exceptionnelles	848,39 €	218,49 €	1 700,00 €	928,66 €	-45,37%
Atténuation de produits	47,00 €	0,00 €	1 000,00 €	544,00 €	-45,60%
Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	-100,00%

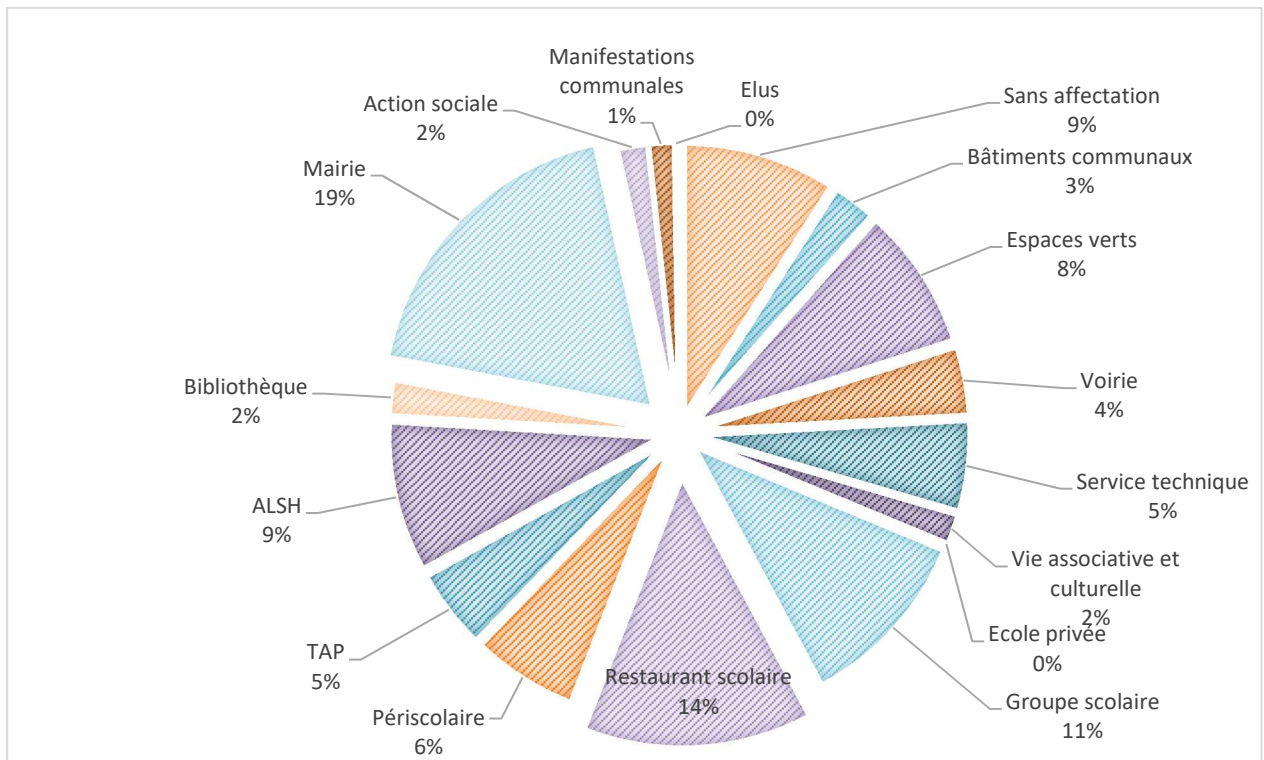
Charges à caractère général 2016-2018	Réalisé 2016	Réalisé 2017	BP 2018	Réalisé 2018	Ecart BP/réalisé 2018
Achats stockés & non stockés (<i>total des articles 6042 à 6067</i>)	204 105,57 €	216 840,58 €	236 693,00 €	225 830,89 €	-4,59%
Services extérieurs (<i>total des articles 611 à 6188</i>)	147 478,32 €	178 646,08 €	245 622,00 €	122 191,87 €	-50,25%
Intermédiaires et honoraires (<i>total des articles 6226 à 6228</i>)	1 302,18 €	3 887,61 €	4 700,00 €	1 176,14 €	-74,98%
Publicité, publications et relations (<i>total des articles 6231 à 6251</i>)	20 950,61 €	25 115,47 €	31 400,00 €	30 627,00 €	-2,46%
Frais postaux et télécommunication (<i>total des articles 6261 à 627</i>)	17 057,13 €	19 267,51 €	20 700,00 €	22 008,92 €	6,32%
Divers services extérieurs (<i>total des articles 6281 à 63512</i>)	1 666,27 €	4 880,57 €	7 100,00 €	7 505,22 €	5,71%
Impôts, taxes et versements assimilés	9 606,20 €	9 282,87 €	2 500,00 €	2 537,00 €	1,48%

Monsieur GRONDIN trouverait plus pertinent que le comparatif en % porte sur les réalisations plutôt que sur le prévisionnel 2018, cela permettrait d'évaluer la tendance.

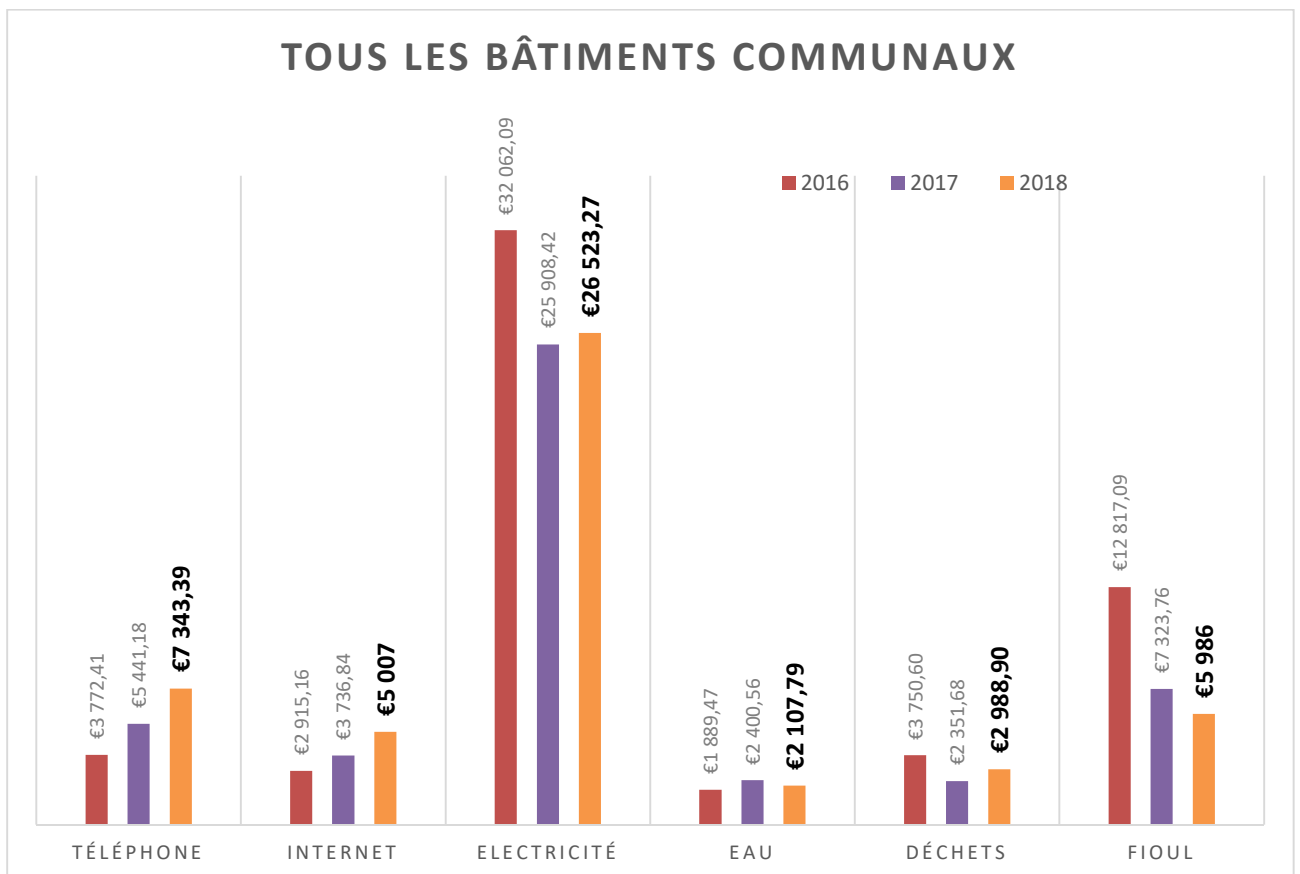
En PJ :

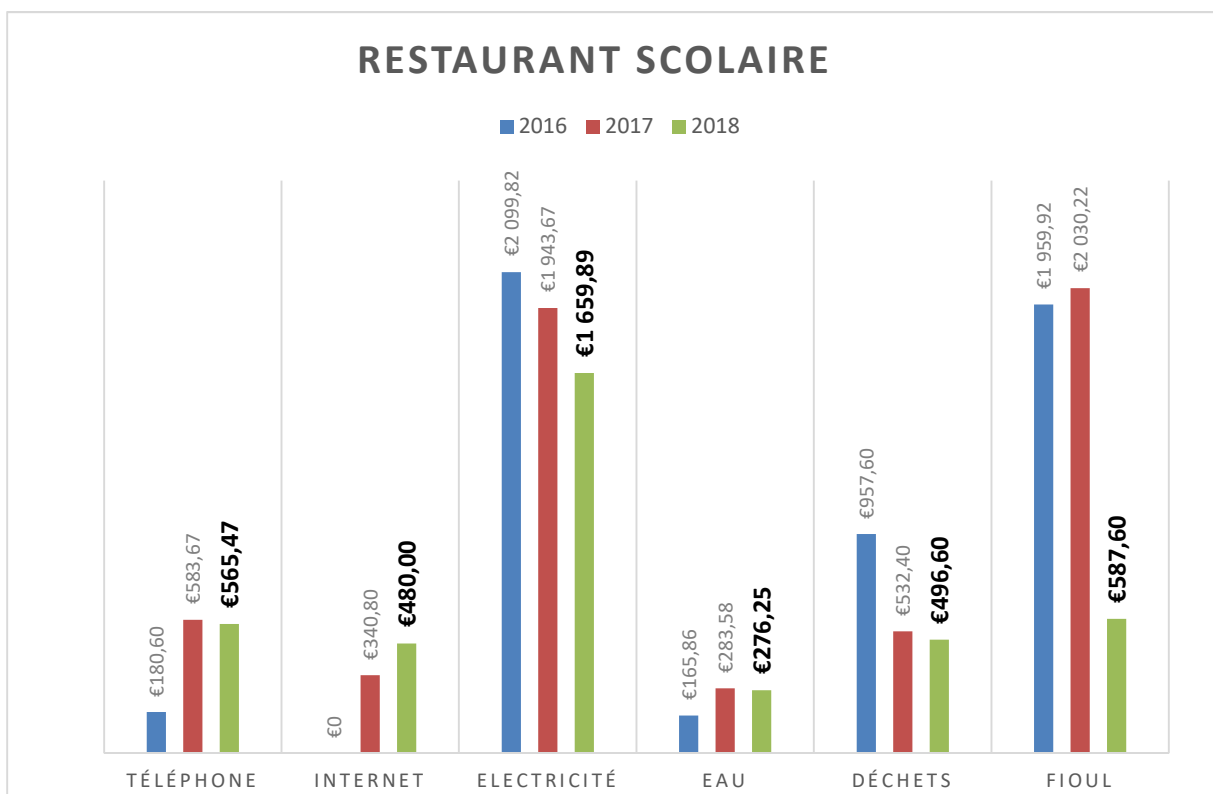
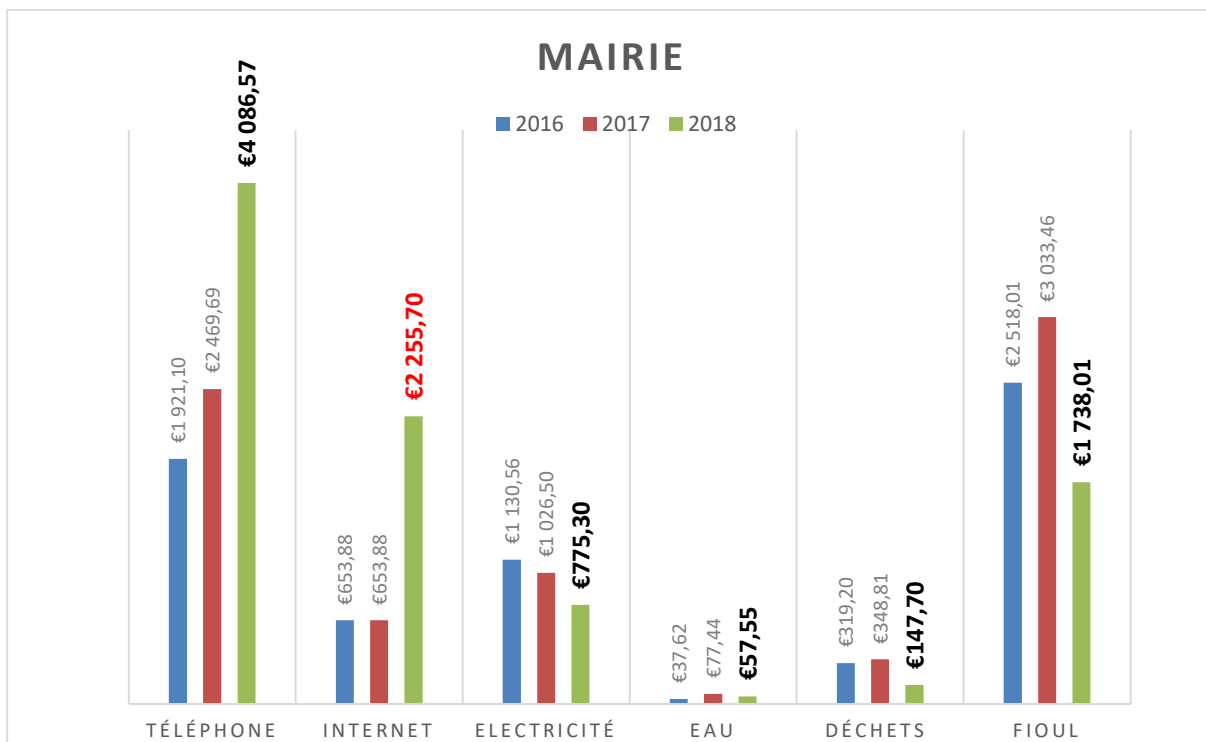
1. Evolution des dépenses de fonctionnement de 2016 à 2018,

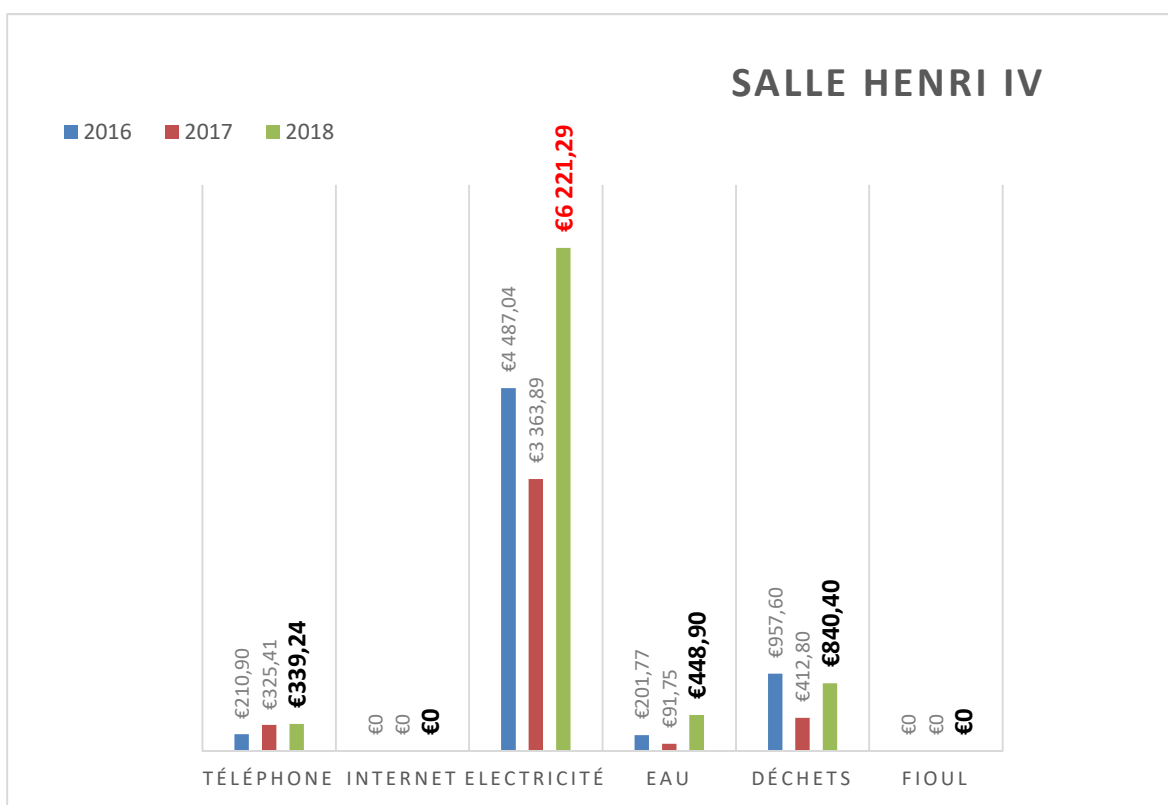
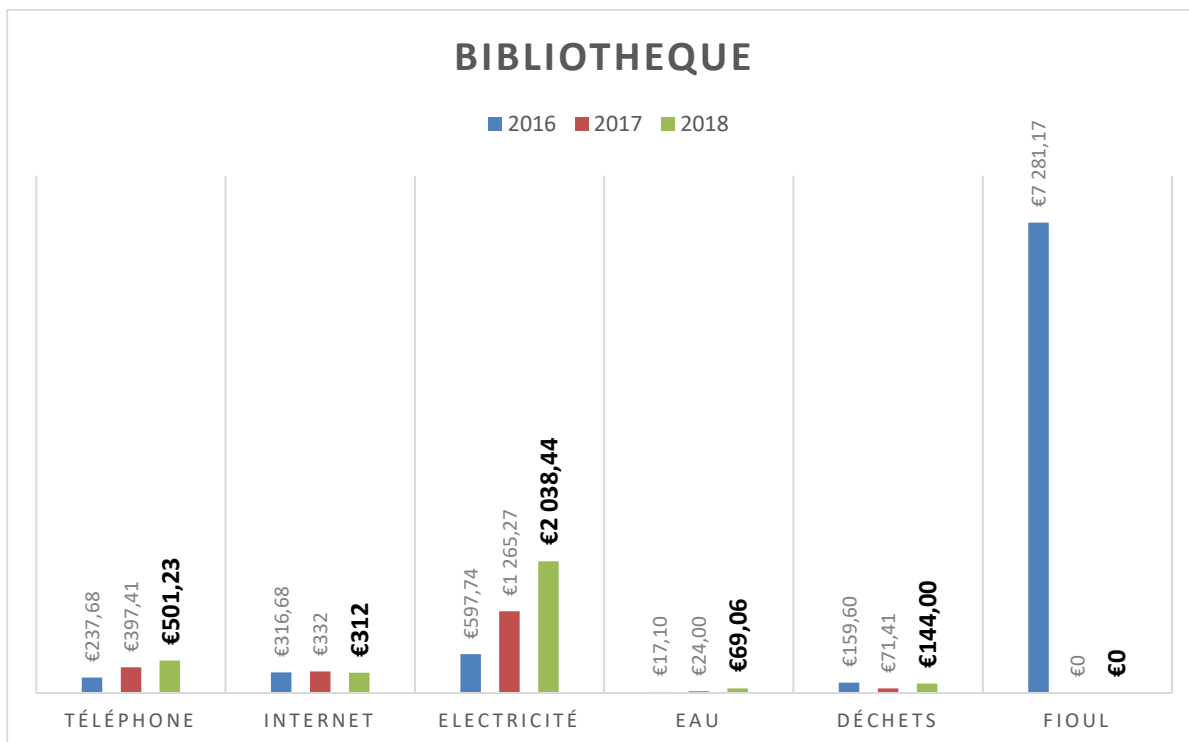
Répartition des charges de personnel :



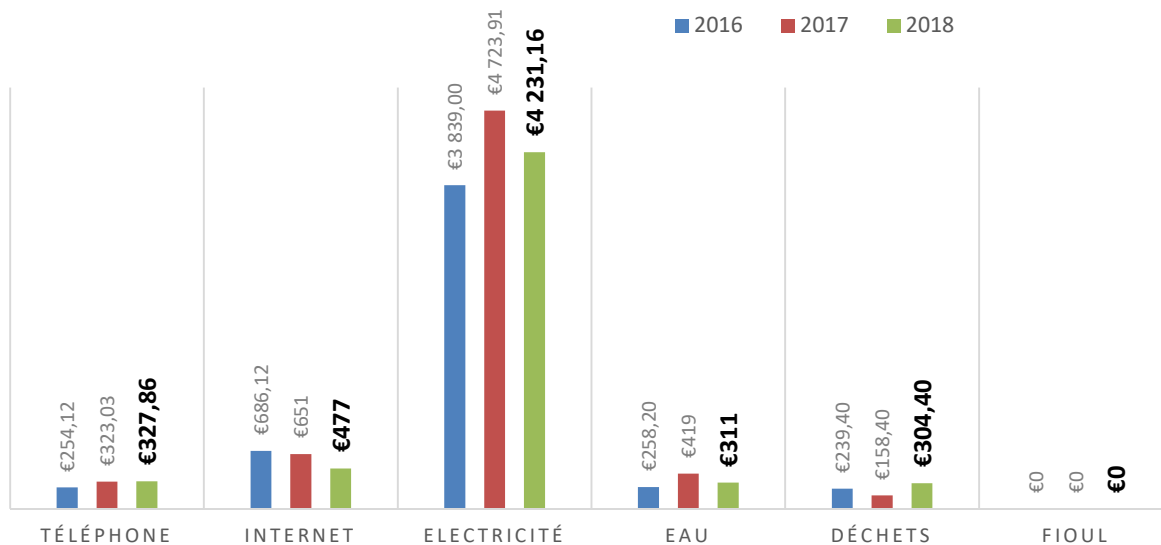
Evolution des dépenses de fonctionnement par bâtiment communal depuis 2016.



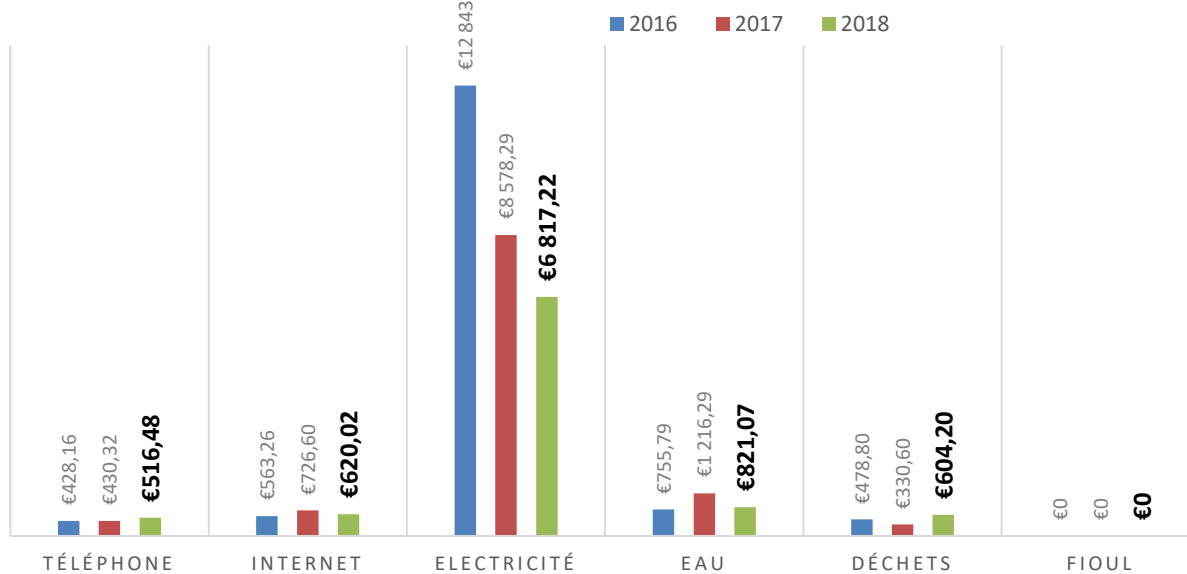


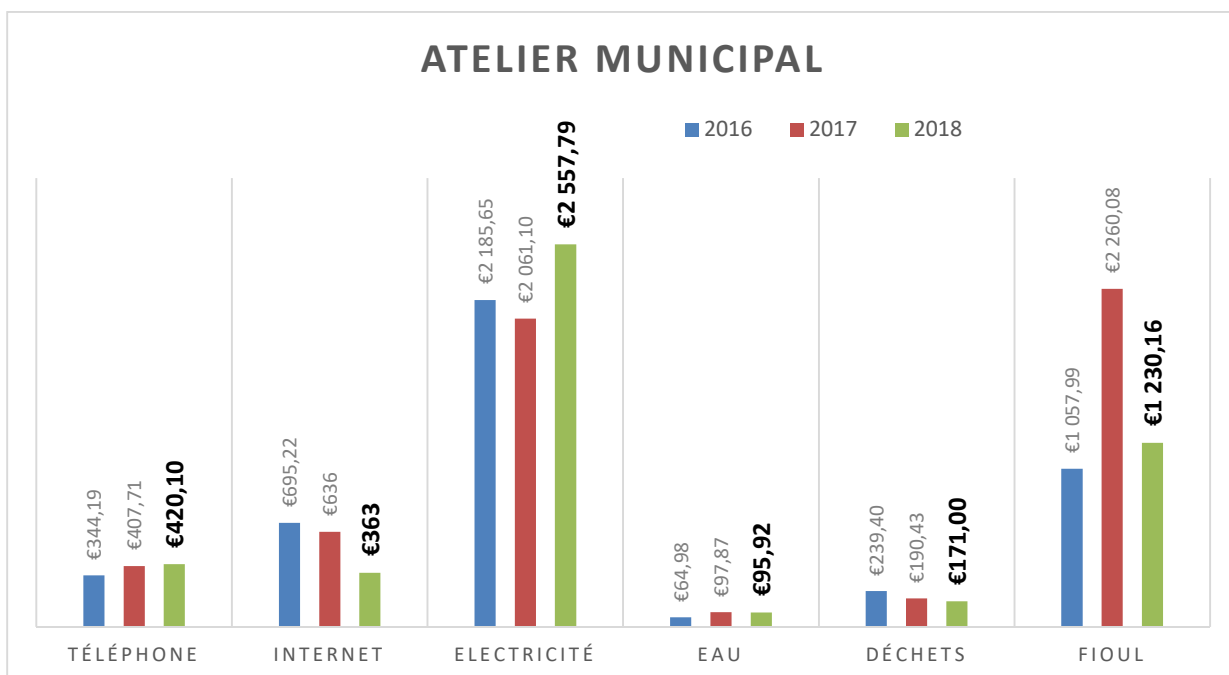
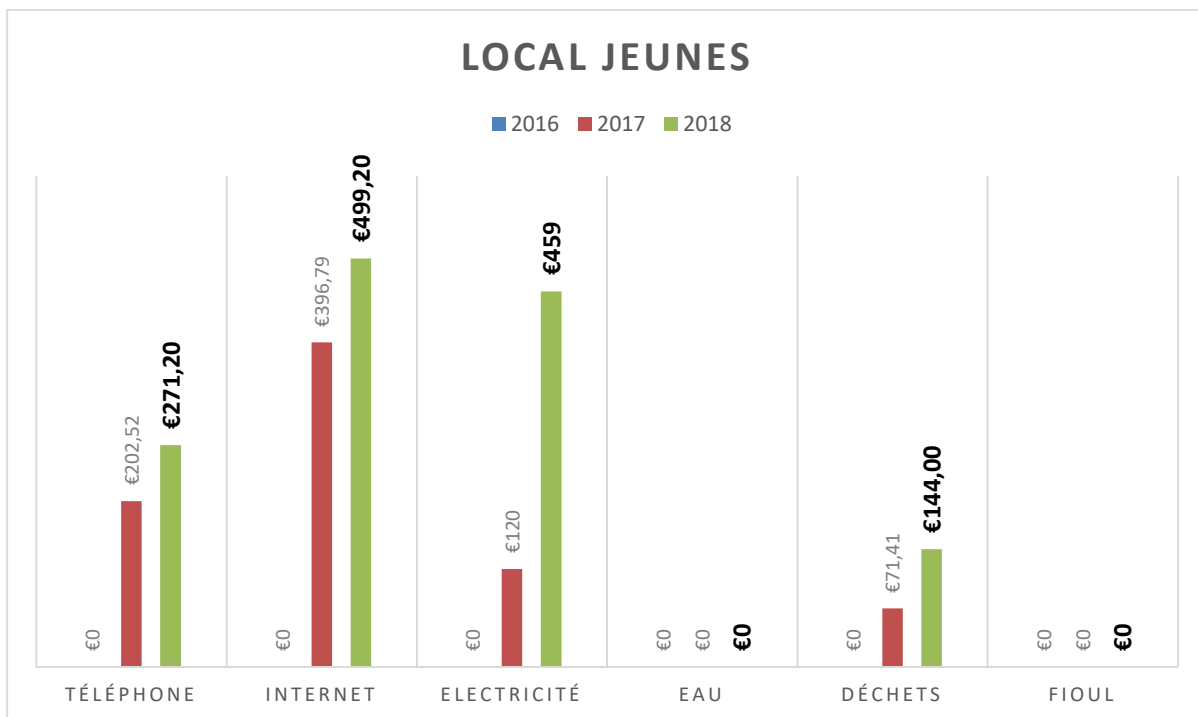


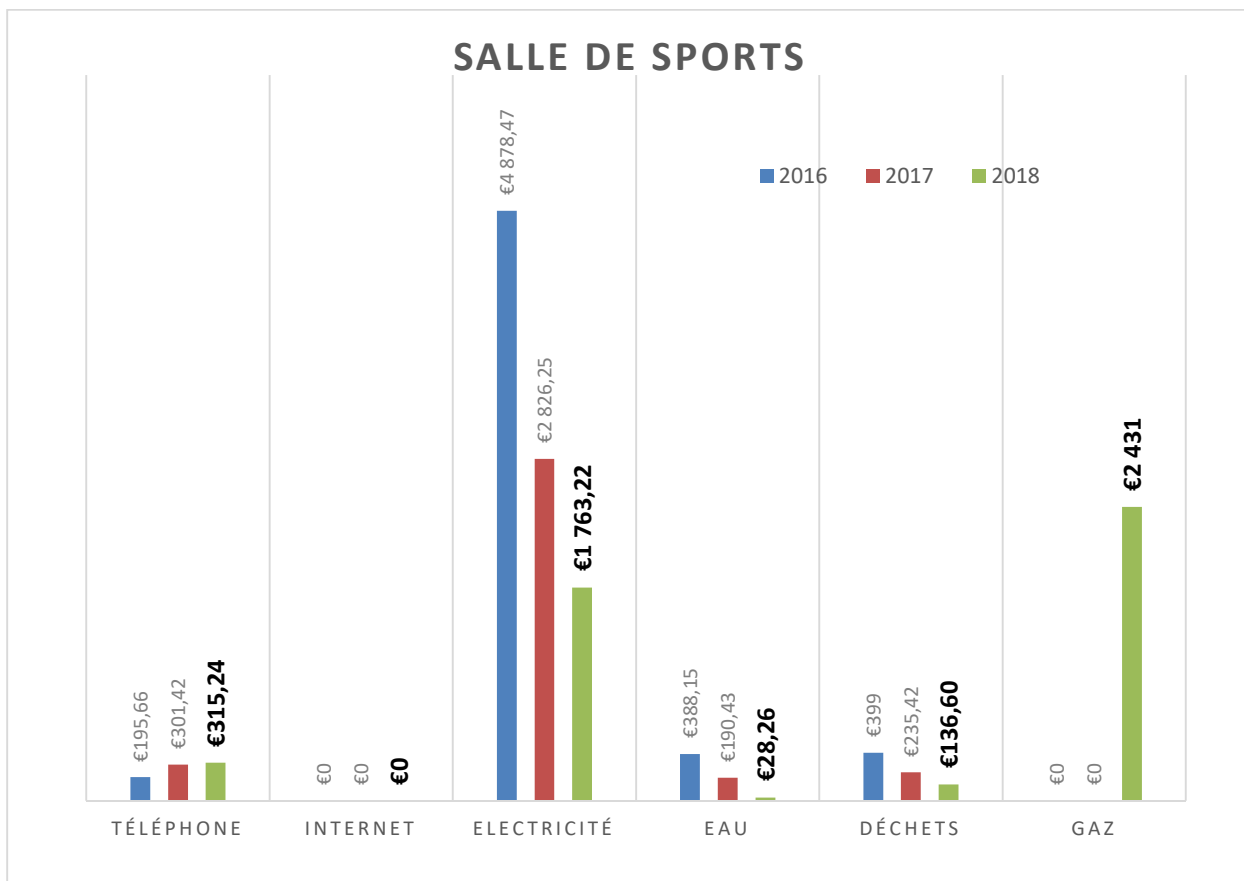
CENTRE DE LOISIRS



GROUPE SCOLAIRE







Recettes :

- Budgeté : 1 918 324€
- Réalisé : 2.025.239.58 €

Les recettes de fonctionnement 2018 réalisées sont supérieures à ce qui avait été budgété, cela s'explique principalement par trois points :

1. L'enregistrement de produits exceptionnels comme le remboursement du trop payé à la Maison de Pétronille de Saint Philbert (17 587.58€), remboursement EDF pour trop payé (1 690.42€), remboursements suite à des sinistres (panneaux lumineux...) ;
2. Le remboursement de salaires des agents en arrêt et indemnités de l'ancien contrat aidé (27 589.29€) ;
3. Les écritures d'immobilisations (sortie de l'actif de l'ancien tracteur) et d'ordre (travaux en régie 2018).

Recettes de fonctionnement	Réalisé 2016	Réalisé 2017	BP 2018	Réalisé 2018	Ecart BP/réalisé 2018
Produits des services	201 628,52 €	225 733,21 €	230 436,09 €	241 122,57 €	4,64%
Impôts et taxes	1 065 606,00 €	1 075 463,00 €	1 120 667,00 €	1 147 900,00 €	2,43%
Dotations et participations	438 144,47 €	460 522,91 €	450 900,00 €	474 962,78 €	5,34%

Autres produits de gestion courante	210 084,62 €	31 939,56 €	35 764,00 €	41 199,87 €	15,20%
Atténuation de charges	28 153,28 €	43 956,42 €	30 000,00 €	5 098,88 €	-83,00%
Produits financiers	2,28 €	2,14 €	850,00 €	2,13 €	-99,75%
Produits exceptionnels	1 011,60 €	82 105,74 €	5 950,00 €	58 217,54 €	878,45%

Auparavant, les remboursements de salaire étaient imputés sur le chapitre 013 « Atténuation de charges », nous avons donc budgété les crédits en conséquence. Or depuis 2018, l'imputation a changé et se fait au chapitre 77 « Produits exceptionnels », ce qui explique la différence entre le BP et le CA.

En PJ :

2. Evolution des recettes de fonctionnement de 2016 à 2018.

Section d'investissement

Dépenses :

- Budgété : 2 316 157.43€
- Réalisé : 1 855 761.07 €
- RAR : 428 435.95€

Les dépenses d'investissement réalisées sont inférieures à ce qui avait été budgété, cela s'explique par le fait que les dépenses d'investissement sont principalement liées à des marchés s'étalant sur plusieurs exercices.

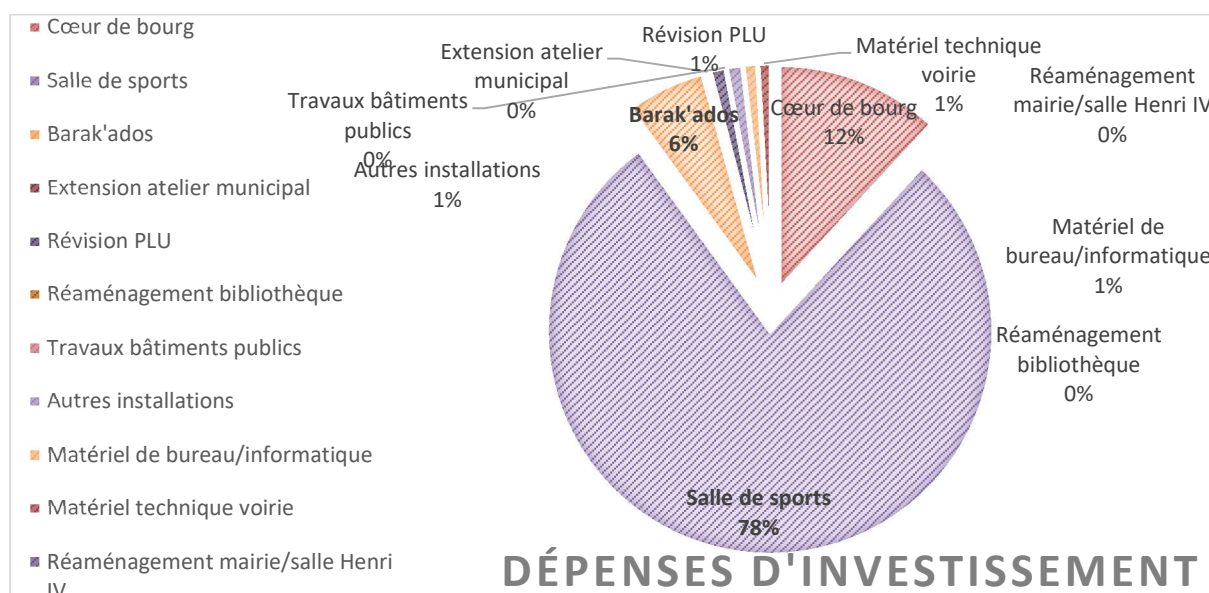
Deux opérations sont actuellement en cours de clôture : la Barak'ados, le solde correspondant aux travaux de toiture de l'ancien stand de tir et les honoraires d'architecte. Et la salle de sports, cela correspond aux derniers décomptes généraux et définitifs, révisions et honoraires.

Deux autres opérations sont en cours de réalisation : les travaux de cœur de bourg (tranche ferme), les travaux étant en phase de finalisation, nous devrions clôturer les situations à la fin du premier semestre.

L'extension de l'atelier municipal, dont les travaux ont juste débuté fin 2018 devraient se terminer avant la fin du premier semestre 2019.

Une dépense prévue en investissement correspondant à l'extension du cimetière pour 22 465.20€, a été passé en fonctionnement à la demande de la Trésorerie.

Les dépenses d'investissement 2018 se présentent ainsi :



Comparatif du prévisionnel budgété, du réalisé et des RAR 2018 :

	Budgété 2018	Payé 2018	RAR
Chapitre 23			
Cœur de bourg	460 000,00 €	178 867,01 €	190 497,05 €
Salle de sports	1 165 000,00 €	1 178 481,13 €	14 365,04 €
Barak'ados	128 562,23 €	85 948,54 €	21 088,37 €
Extension atelier municipal	60 000,00 €	3 888,00 €	103 756,56 €
Chapitre 20			
Révision PLU	32 178,00 €	16 110,00 €	13 228,00 €
Chapitre 21			
Réaménagement bibliothèque	17 000,00 €	0,00 €	23 000,00 €
Travaux bâtiments publics	17 000,00 €	0,00 €	39 900,93 €
Autres installations	12 352,00 €	16 683,80 €	1 808,00 €
Matériel de bureau/informatique	17 800,00 €	14 702,66 €	1 164,00 €
Matériel technique voirie	16 000,00 €	13 425,02 €	13 128,00 €
Réaménagement mairie/salle Henri IV	0,00 €	0,00 €	6 500,00 €
Total	1 925 892,23 €	1 508 106,16 €	428 435,95 €

Monsieur GOBIN fait remarquer l'écart entre le montant budgété et les restes à réaliser pour l'extension de l'atelier municipal : Monsieur le Maire répond qu'au moment du montage budgétaire 2018 une estimation avait été faite, or la réalité du marché était bien plus forte que notre estimation.

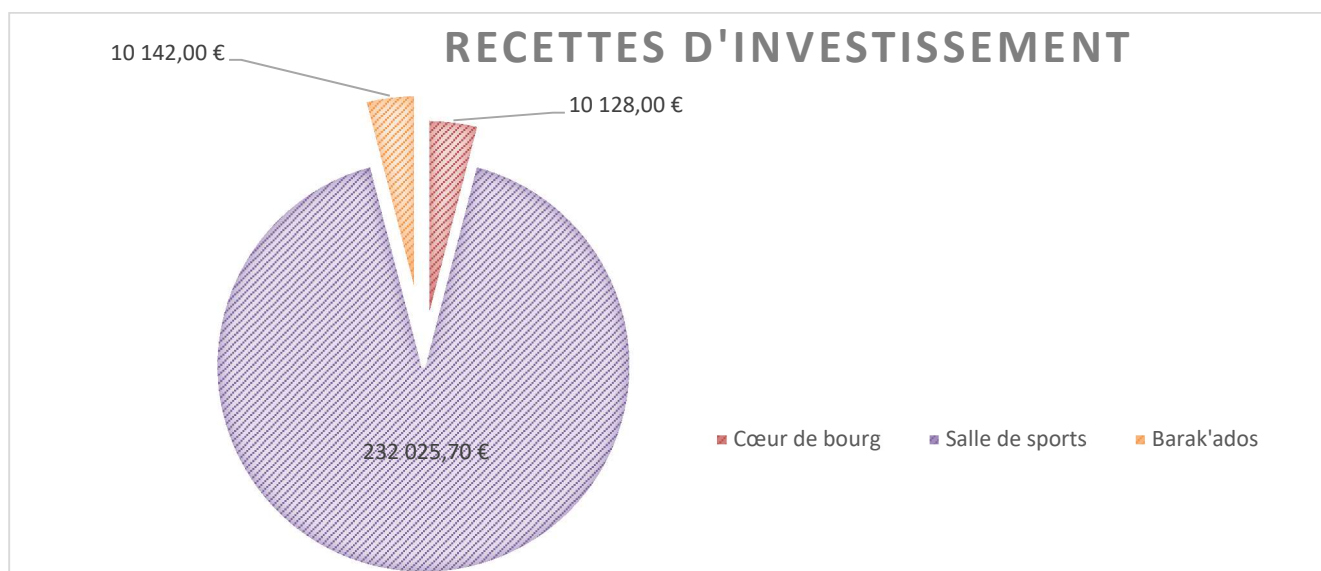
Recettes :

- Budgété : 2 316 157,43€
- Réalisé : 1 296 733,32 €

- RAR : 518 295.91€

Pour cet exercice 2018, nous enregistrons des recettes inférieures à ce qui était prévu, cela s'explique par trois points :

1. L'opération de la salle de sports n'étant pas clôturée, les dépenses ne sont pas toutes payées, nous devons donc attendre avant de demander les soldes des subventions ;
2. Des recettes ont été réduites ou différées : la subvention LEADER a été réduite de 75 000€ à 70 662€ du fait que le montant total du marché soit inférieur au plan de financement initial ; la vente du Bois Palais est reportée en 2019 ;
3. Une subvention n'a pas été attribuée pour le cœur de bourg où nous avons essuyé un refus pour la DETR et DSIL.



Comparatif du prévisionnel budgété, du réalisé et des RAR 2018 :

	Budgété 2018	Versé 2018	RAR
Cœur de bourg	231 758,00 €	10 128,00 €	
Salle de sports	401 629,00 €	232 025,70 €	175 303,00 €
Barak'ados	110 500,00 €	10 142,00 €	96 020,91 €
Rue Charles de Gaulle	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €
Matériel technique	5 732,00 €	0,00 €	4 641,00 €
Bois Palais	240 000,00 €	0,00 €	240 000,00 €
Isolation mairie/salle Henri IV	0,00 €	0,00 €	2 331,00 €
Total recettes	799 619,00 €	302 295,70 €	518 295,91 €

Deux recettes d'investissement prévues sur 2019 pour 131 760€ correspondant au contrat territorial régional (67 950€) et le fonds de concours intercommunal (63 810€) pour l'opération de travaux du cœur de bourg.

b) Budget lotissement :

Les points principaux à retenir pour cet exercice sont :

- En recette : la vente du lot n°2 pour 70 354.05€,
- En dépense : le remboursement de la ligne de trésorerie pour un montant de 150 000€.
- Les autres écritures sont des écritures de stock et d'ordre.

Résultats de l'exercice 2018

Fonctionnement :

Dépenses :	258 035.93 €
Recettes :	<u>233 515.21 €</u>
	- 24 520.72€

Investissement :

Dépenses :	336 295.34 €
Recettes :	<u>200 354.05 €</u>
	- 135 941.29 €

Résultats antérieurs reportés

Fonctionnement	:	+ 156 592.48 €
Investissement :		+ 20 000 €

Résultats de clôture au 31/12/2018

Fonctionnement :	+	132 071.76 € (à affecter au 002 en recette)
Investissement :	-	115 941.29 € (à affecter au 001 en dépense)
		<hr/>
	+	16 130.47€

c) Budget locaux commerciaux :

Les points principaux à retenir pour cet exercice sont :

- En dépense : le remboursement de l'emprunt et dépôt de garantie pour 6 666.12€, les charges financières pour 931.64€, et les dépenses d'entretien/fonctionnement pour 11 705.07€ ;
- En recette : les loyers pour 14 160€ et 2 908.36€ de remboursement pour la porte de la supérette ;
- Les autres écritures sont des écritures d'ordre.

Résultats de l'exercice 2018

Fonctionnement :

Dépenses :	20 112.63 €
Recettes :	<u>18 572.50 €</u>
	- 1 540.13€

Investissement :

Dépenses :	8 170.26 €
Recettes :	<u>8 106.98 €</u>
	- 63.28 €

Résultats antérieurs reportés

Fonctionnement :	+10 822.10€
Investissement :	-31.06 €

Résultats de clôture au 31/12/2018

Fonctionnement : + **9 281.97 €** (94.34€ à affecter au 1068 et 9 187.63€ au 002 en recette).

Investissement : **-94.34 €** (à affecter au 001 en dépense)

+ 9 187.63€

d) Budget logements sociaux :

Les points principaux à retenir pour cet exercice sont :

- En dépense : les taxes foncières pour 927€, le remboursement de l'emprunt pour 6 084.13€, les charges financières pour 3 035.19€ ;
- En recette : les loyers pour 6 600€ et la subvention du budget communal pour 25 000€ qui a permis de rééquilibrer ce budget ;
- L'affectation du résultat 2017.

Résultats de l'exercice 2018

Fonctionnement :

Dépenses :	3 962.19 €
Recettes :	<u>31 600 €</u>
	+ 27 637.81€

Investissement :

Dépenses :	6 084.13 €
Recettes :	<u>3 511.27 €</u>
	- 2 572.86 €

Résultats antérieurs reportés

Investissement :	-26 689.86 €
------------------	--------------

Résultats de clôture au 31/12/2018

Fonctionnement : **+ 27 637.81 €** (à affecter au 1068)

Investissement : **-29 262.72 €** (à affecter au 001 en dépense).

-1 624.91€

Monsieur le Maire quitte la salle, laissant la présidence à Madame Evelyne RAVAUD qui procède au vote des comptes administratifs 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes pour l'année 2018.

7. Affectation des résultats 2018 : budget principal et budgets annexes.

Monsieur le Maire présente les affectations de résultats 2018.

Budget principal :

- Dépense d'investissement au D001 : 438 011.74€
- Recettes d'investissement au 1068 : 348 151.78€ et 121 481.97 €

Budget lotissement :

- Recette de fonctionnement au R002 : 132 071.76 €
- Dépense d'investissement au D001 : 115 941.29 €

Budget locaux commerciaux :

- Recette de fonctionnement au R002 : 9 187.63€
- Recette d'investissement au 1068 : 94,34 €
- Dépense d'investissement au D001 : 94,34 €

Budget logements sociaux :

- Recette d'investissement au 1068 : 27 637.81 €
- Dépense d'investissement au D001 : 29 262.72 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les affectations de résultats 2018 pour le budget principal et les budgets annexes.

8. Subventions aux associations 2019.

Madame Evelyne RAVAUD, adjointe aux finances, présente les propositions de la commission finances pour les subventions 2019 aux associations. Voir tableau ci-dessous :

Association	Proposition de la commission
F.C. Logne Boulogne	964,40 €
Club Tir Limouzin	400,00 €
Athlétic Retz sud lac	110,00 €
TAEKWONDO Limouziniere	250,00 €
Etoile Sportive de la Logne	100,00 €

Union Basket Logne	600,00 €
Saint Colomban Tennis Table	110,00 €
TOTAL SPORTIVES	2 534,40 €
Amicale de l'Espoir	150,00 €
Société de chasse	150,00 €
Comité des Fêtes La Limouzinière	2 200,00 €
Danse Passion en Retz	350€ + 50€ de subvention exceptionnelle
MUSIQUE ET DANSE 44	3 447,38 €
All in 44	100,00 €
Office Municipal La Limouzinière	100,00 €
FOOT FETE F...	500 €
LIM POINTS	100,00 €
la 149	50,00 €
TOTAL CULTURE/ LOISIRS	7 497,38 €
Nounous du Lac	200,00 €
Au bonheur des p'tits Limouzins	200,00 €
Association pour le don du sang	50,00 €
ADAPEI	50,00 €
Restaurants du cœur	150,00 €
RETZ'AGIR	2 342,10 €
ADMR	600,00 €
Asso Paralysés de France	50,00 €

Secours populaire français	2 417,00 €
La Prévention Routière	100,00 €
CPIE	30 430,03 €
	7 607,00 €
La recyclerie le grenier	50,00 €
NOUVELLES DEMANDES	
Auto solidaire de Grand Lieu	100,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	50,00 €
SOLIDARITES FEMMES	100,00 €
TOTAL SOCIALES	44 496,13 €
CAUE	96,00 €
TOTAL ECONOMIQUES	
AFN	100,00 €
TOTAL GENERAL	54 423,91 €

Monsieur GOBIN demande plus d'informations sur cette nouvelle association « *Au bonheur des p'tits limouzins* », Madame JOUAN expose qu'il s'agit d'une nouvelle association qui regroupe les assistantes maternelles de la commune afin de proposer des activités tous les quinze jours. L'activité générée par l'association permet d'éviter l'isolement des assistantes maternelles et de mettre en œuvre des animations à destination de la petite enfance en complément de ce qui est proposé par le relai petite enfance de Saint Philbert de Grand Lieu.

Madame FAUCOND ajoute que cette année, il est proposé d'attribuer une subvention à « *Auto solidaire Grand Lieu* » dans le cadre du dispositif du transport solidaire auquel adhère la collectivité.

Monsieur le Maire propose de prévoir au budget 2019 un montant de **60 000€** pour englober les subventions aux écoles (*qui seront votées au conseil d'avril*) et éventuelles subventions qui pourraient être attribuées durant l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution des subventions 2019 comme présenté ci-dessus, et d'allouer une enveloppe de 60 000€ au budget 2019.

9. Plan Annuel de Voirie Communale 2019.

Monsieur Julien GRONDIN, conseiller délégué en charge de la voirie, expose que la commission voirie s'est réunie en décembre dernier pour établir la liste des voies à intégrer dans le PAVC 2019.

Le bureau d'études de la Communauté de Communes de Grand Lieu a chiffré les travaux pour les voies suivantes :

Voie	Montant TTC
Route du Chiron	39 030€
La Résinière	2 602.80€
La Maison Neuve	10 563€
Le Moncire	4 790,40 €
Total	56 986.20€

Par ailleurs, comme chaque année, il est possible de solliciter une subvention au titre des amendes de Police, le taux de subvention pour les amendes de police varie entre 33 et 35% pour une dépense éligible plafonnée à 35 000€ HT. La collectivité pourrait percevoir une subvention de 12 000€.

Monsieur Julien GRONDIN, propose aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver le PAVC 2019 présenté ci-dessus ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget 2019 ;
- De solliciter une subvention au titre des amendes de police 2018 pour les aménagements de voirie et de sécurité qui seront réalisés au Chiron et à la Maison Neuve ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan annuel communal de voirie 2019 d'un montant de 56 986.20€ TTC et de solliciter une subvention au titre des amendes de police 2018.

Informations :

➤Présentation des orientations budgétaires 2019:

Dépenses	
<i>Opérations d'investissement</i>	
Salle des sports: solde travaux & études	14 365,04 €
Salle de sports: 1er remboursement emprunt TVA	152 750,00 €
Barak'Ados : solde travaux & études	21 088,37 €

Barak'Ados : 1er remboursement prêt CAF	7 606,50 €
Aménagement extérieurs salle de sports et place Sainte Thérèse	190 497,05 €
Mobilier urbain abords salle de sports	6 000,00 €
Diagnostic archi château	20 000,00 €
Mobilier parc du château	624,00 €
Etude réhabilitation mairie et salle Henri IV	6 500,00 €
Travaux réhabilitation mairie	335 305,50 €
Mobilier bibliothèque	18 127,00 €
Terrasse bibliothèque	4 000,00 €
PLU révision	16 068,00 €
Extension de l'atelier municipal	103 756,56 €
Electricité extension atelier	3 000,00 €
Démolition et désamiantage ancien local office	20 000,00 €
Sous total	919 688,02 €
Travaux bâtiments communaux	
<i>Enseignes atelier et complexe sportif</i>	5 000,00 €
WIFI salle de sports et local jeunes	2 000,00 €
Habillage bandeau supérette	1 506,86 €
Isolation des combles mairie/salle Henri IV	2 331,00 €
Travaux toiture restaurant scolaire	8 000,00 €
Dépistage RADON groupe scolaire	690,00 €
Diagnostic qualité de l'air groupe scolaire	3 264,00 €
Stores salle de sports	1 000,00 €
ADAP groupe scolaire + attestations d'accessibilité	8 310,00 €
Travaux toiture grange du château	37 570,00 €
3 Défibrillateurs	5 490,00 €
Sous total	70 161,86 €
Voirie et réseaux	
PAVC 2019	60 000,00 €

Effacement de réseau et éclairage de la rue Gazet de la Noe	80 397,31 €
Eclairage Ritz Doré	2 361,13 €
Eclairage public rue du Stade et stand de tir	13 253,51 €
Orange: effacement de réseaux clos moncire, rue CdC, chemin des Nouvelles, Nailbert 2016	1 010,68 €
Portiques d'affichage	3 000,00 €
Décorations de Noël	5 000,00 €
Vidéo protection Atelier	<i>en attente de devis</i>
Sous total	165 022,63 €
Matériels et équipements services municipaux	
Changement camion ST	30 000,00 €
Rangement atelier	1 200,00 €
Désherbeur mécanique	7 200,00 €
Souffleur service technique	630,00 €
Pulvérisateur/arroseur	4 116,00 €
Vidéo projecteur école	1 164,00 €
Informatiques école (2 PC + casques)	1 200,00 €
Copieur mairie	4 384,80 €
WIFI pôle enfance	300,00 €
Matériel camping ALSH	110,00 €
Fauteuils ALSH	650,00 €
Malle musique ALSH	210,00 €
Paramétrage informatique ALSH	380,00 €
Pinces écrans mairie + enfance	850,00 €
Licence connexion à distance	216,00 €
Sous total	52 610,80 €
Etudes	
EDMS : actualisation de la longueur de voirie (<i>actuellement 36 850 mètres de voirie sur la fiche DGF</i>)	4 500,00 €
Total	1 211 983,31 €

➤ **Travaux cœur de bourg:** les travaux se finalisent, l'éclairage public est en cours de pose, la réception définitive des travaux est prévue début mars.

➤ **Enfance-Jeunesse:** Véronique JOUAN, Delphine COUTAUD et Cyrille CORMIER informent de la poursuite du travail de la commission pour le recrutement d'un animateur communal. La fiche de poste est en cours de réalisation, une fois que la commission l'aura finalisé, il sera proposé au conseil municipal de créer un poste d'animateur jeunesse au tableau des effectifs.

➤ **Bibliothèque:** le réaménagement est prévu fin février début mars et va se traduire par le renouvellement d'une partie du mobilier existant et l'aménagement de la terrasse par le service technique avec le soutien des jeunes du dispositif « *argent de poche* ».

Par ailleurs, le programme culturel est lancé depuis décembre dernier, des animations sont proposées gratuitement au public autour de thématiques pour faire de la bibliothèque un « *troisième lieu de vie* ».

Par ailleurs, cinq ateliers « connectés » vont être proposés à tous et plus précisément à destination des seniors et personnes ayant peu de connaissances en informatique ou souhaitant faire des démarches en ligne.

➤ **Visite de l'Assemblée Nationale :** Monsieur le Maire rappelle la possibilité pour les membres du Conseil Municipal de visiter l'Assemblée Nationale mardi 09 avril 2019 à 16h40. Cela pourrait se faire sur deux jours. Les frais de transport et d'hébergement seront pris en charge par la mairie.

Calendrier 2019 des Conseils Municipaux (prévisionnel):

- Lundi 04 mars 2019
- Lundi 29 avril 2019
- Lundi 03 juin 2019
- Lundi 08 juillet 2019
- Lundi 30 septembre 2019
- Lundi 09 décembre 2019

Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.